



2 contraventions pour une seule et meme infraction

Par **Voivoi4534RTFDS5678**, le **10/02/2022 à 15:22**

J'ai reçu 2 contraventions pour stationnement gênant concernant une seule infraction.

Les 2 avis de contraventions mentionnent le même lieu, le même jour, les mêmes articles de lois, le même agent verbalisateur.

La police municipale m'a dit qu'il s'agissait d'une erreur car on ne peut être verbalisé 2 fois pour la même infraction. J'ai payé la 1^{ère} contravention mais la police municipale n'a pas pu annuler la 2^{ème} contravention

La police municipale ayant reconnu l'erreur. Doit-elle me donner un justificatif reconnaissant cette erreur ?

A défaut, quel recours dans ce cas, sachant que si je conteste auprès de l'OMP, c'est le parcours du combattant sans garantie ?????

Cordialement.

Par **LESEMAPHORE**, le **10/02/2022 à 15:37**

Bonjour

[quote]

A défaut, quel recours dans ce cas, sachant que si je conteste auprès de l'OMP, c'est le parcours du combattant sans garantie ?????

[/quote]

C'est sans problème, d'ailleurs c'est la seule voie pour contester.

Par **janus2fr**, le **11/02/2022 à 07:44**

Bonjour,

Vous payez la première amende et vous contestez la seconde verbalisation dans les règles.